



# La démarche paysagère accélératrice de la transition agro-écologique

Présentation du 26 novembre 2019



**Strasbourg, Conseil de l'Europe.**  
Sylvie Rocq – Jean-Pierre Thibault

# ***A l'origine de la mission, la recommandation N°5 du rapport « démarches paysagères en Europe »***

*« Proposer au ministre de l'agriculture et de l'alimentation l'engagement d'une mission conjointe CGEDD-CGAAER en vue de l'élaboration d'un plan d'action agriculture et paysage, visant une gestion qualitative de l'espace agricole et sa bonne complémentarité avec l'espace urbanisé ».*

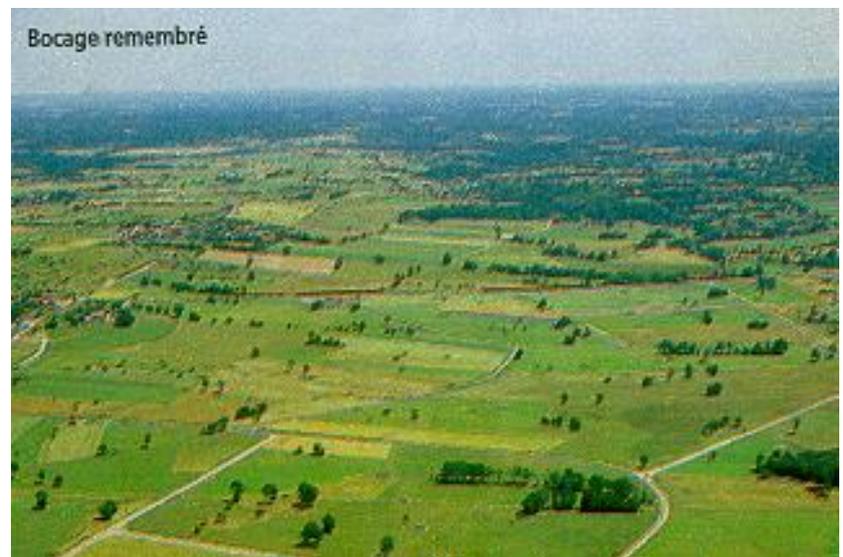
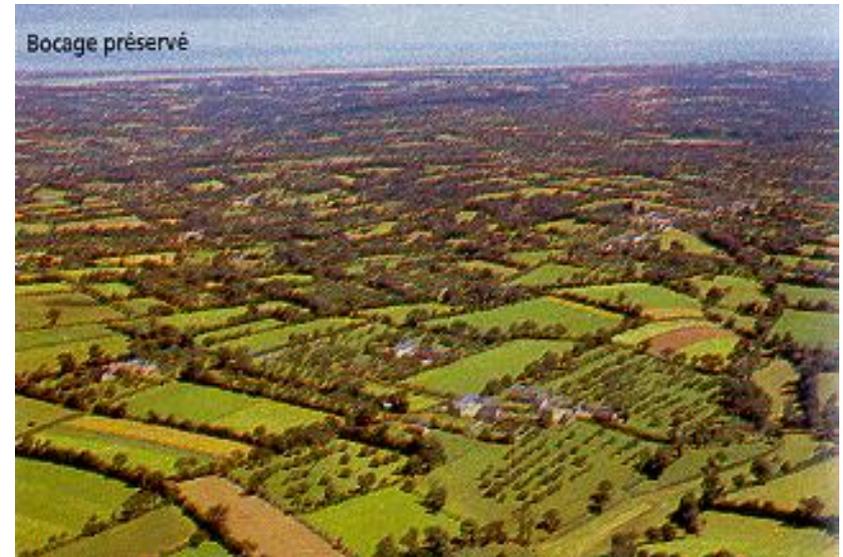


Réussites en Suisse (« projets de contribution à la qualité du paysage »), Irlande (Uplands), Italie (Parchi agricoli) et Belgique/Wallonie

# L'évolution du paysage rural français depuis le début du 20ème siècle

*Les espaces agricoles et forestiers occupent près des **neuf dixièmes du territoire français métropolitain**, les espaces agricoles plus de la moitié et les espaces forestiers 30 %.*

- moins 500 000 km de haies en 30 ans
- taille des parcelles doublée en quinze ans
- taille des exploitations: entre 1970 et 2010: 19 à 55 ha
- forêts: 30 % du territoire, superficie doublée depuis 1900
- Le paysage rural a changé... en silence ! (et les indicateurs écologiques s'y sont dégradés).



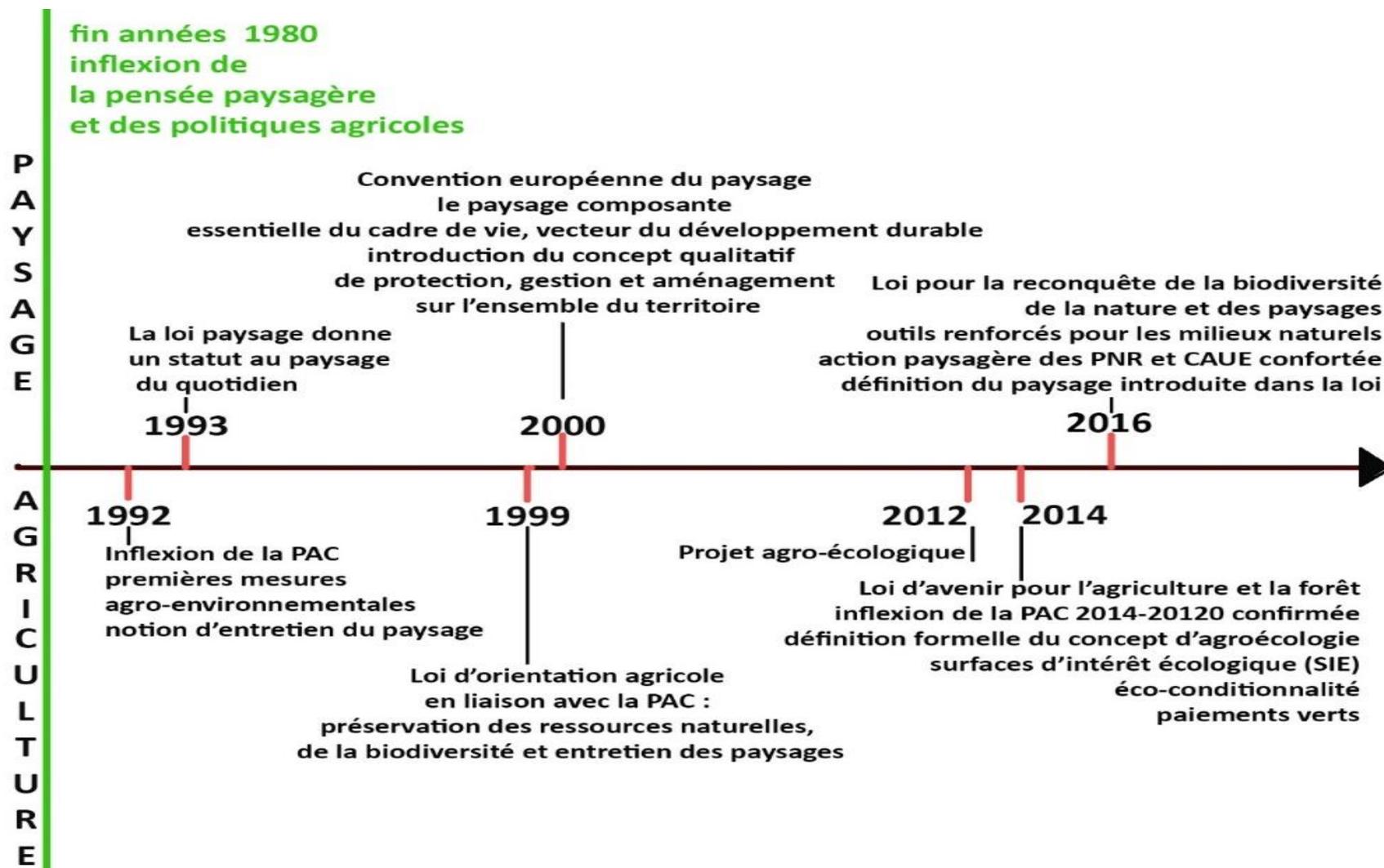
# Genèse et évolution des politiques agricole forestière et paysagère

Les conséquences socio-économiques des politiques agricoles des Trente Glorieuses (1950-1980)

- Le modèle agricole de la PAC de 1962
- Le malaise agricole qui en découle
- L'évolution «en contrepoint» de la forêt



# Les montées en puissance parallèle de la démarche paysagère et de l'agro-écologie



# Agro-écologie et paysage convergence et complémentarité

La grille d'analyse de la mission se résume par le triptyque :

- 1. La prise en compte affirmée des liens humains entre agriculteurs, forestiers et autres acteurs du territoire ;
- 2. Un ancrage territorial intégrant les spécificités locales, que ce soit dans le domaine agronomique, sylvicole, géographique, économique ou en termes de gouvernance ;
- 3. Une démarche de projet ascendant élaborée par les acteurs de ces territoires pour favoriser le changement des pratiques et de leurs conséquences sur le paysage.

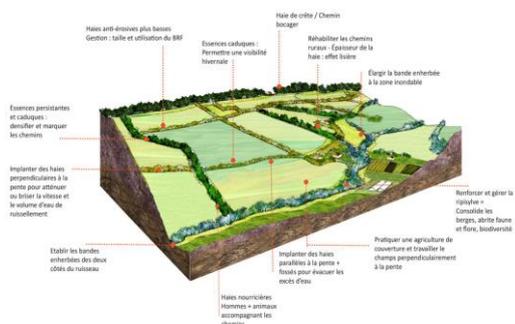


# Outils agro-sylvo-paysagers à concevoir ou faire évoluer

## Accompagner et former les acteurs

- Accompagnement des agriculteurs et des territoires
- Formation initiale et continue des agriculteurs, des forestiers, des urbanistes, des paysagistes et des agronomes

### Recommandation au MAA /



R1. En matière d'accompagnement des agriculteurs, lier de manière explicite agro-écologie et paysage notamment dans les contrats d'objectif et de performance de l'APCA et dans le PNDAR, intégrer des paysagistes dans des postes d'ingénieurs territoriaux (paysagistes-concepteurs) ou en DRAAF (paysagiste-conseils), et en matière de formation, rendre obligatoire dans les cursus respectifs des métiers de l'agriculture et du paysage une période minimale de formation croisée.

## Le paysage dans l'accompagnement financier de la transition agro-écologique

### Recommandation au MAA

R2. Construire la PAC post 2020 afin qu'elle favorise la création, le maintien et l'entretien de structures paysagères via (i) l'éco-conditionnalité (améliorer l'actuelle BCAE 7), (ii) leur localisation à des fins agro-écologiques, (iii) la rémunération des agriculteurs par des paiements pour services environnementaux ou des mesures agro-environnementales et climatiques.



# Outils agro-sylvo-paysagers à concevoir ou faire évoluer

- Certifier les produits et les activités agricoles
- Labels et signes de qualité et d'origine
- Certification environnementale

*Recommandation au MAA (DGPE)*

R3. Elargir la gouvernance des comités nationaux de l'INAO aux ONG environnementales. Accélérer la certification HVE et renforcer son impact agro-écologique et paysager par exemple par une localisation pertinente des infrastructures agro-écologiques (IAE).

- Promouvoir les modes de gestion coordonnée du foncier

*Recommandation au MAA (DGPE) – MTES (DGALN)*

R4. Valoriser les retours d'expérience et promouvoir, en lien avec les collectivités, les outils tels que Associations foncières pastorales (AFP), baux à clauses environnementales (BCE), obligations réelles environnementales (ORE) et mise en commun d'assolement. Étudier l'impact de la sous-traitance et de la délégation intégrale des cultures sur les pratiques agro-écologiques.





# Outils agro-sylvo-paysagers à concevoir ou faire évoluer

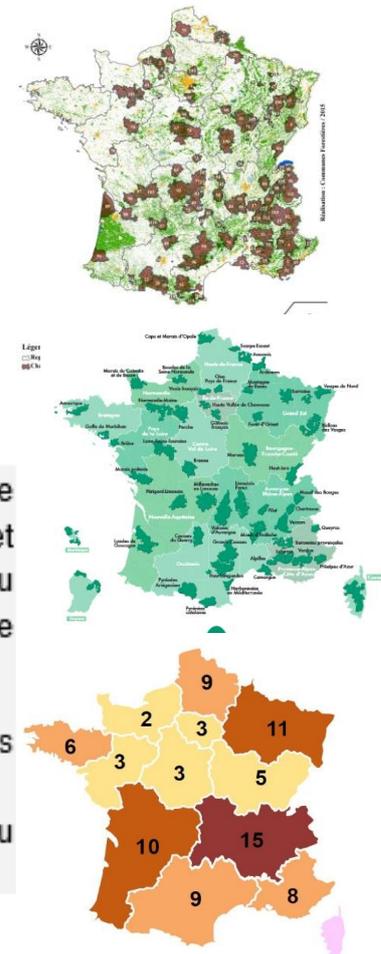
Traduire dans l'espace les projets agro-sylvo-paysagers

- Les chartes forestières de territoire
- Les chartes de parcs naturels régionaux
- Les plans de paysage

R.6 Promouvoir l'approche paysagère dans l'écriture concertée des chartes forestières de territoires; favoriser la constitution des groupements d'intérêts économiques et écologiques forestiers (GIEEF) ; étudier l'allègement des procédures relatives au défrichement quand celui-ci est effectué en vue d'une réouverture du paysage par le pastoralisme.

Intégrer dans les chartes de PNR le périmètre des territoires agricoles et forestiers, et les doter d'un projet agro-sylvo-paysager de territoire en transition agro-écologique.

Cibler le prochain appel à projets annuel des plans de paysage sur la thématique du paysage agricole en transition agro-écologique et forêt durable.



# Outils agro-sylvo-paysagers à concevoir ou faire évoluer

Susciter ou reconnaître des projets démonstrateurs

*Recommandation au MAA (DGPE)*

R7. Lancer en partenariat avec le réseau des CAUE et avec l'appui de l'APCA un appel à manifestation d'intérêt sur « la transition agro-écologique par l'approche paysagère » qui permettrait de recenser et de promouvoir des initiatives ayant valeur démonstrative de la vertu facilitatrice de l'approche paysagère dans ce processus de transition.



**Merci de votre attention.**

